

Les élus et mandatés constituent le plus souvent l'ossature de la FI.SE.MA. dans le secteur privé parce que l'élection de Délégués de Personnel ou de Délégués au Comité d'Entreprise demeure encore le passage presque obligé pour introduire une vie syndicale dans l'entreprise.

D'une manière générale, ces militants sont par nature des hommes et des femmes de terrain. Ils personnifient la FI.SE.MA. aux yeux des travailleurs qui les cotoient, que leur mandat s'exerce au Comité d'Entreprise, au personnel ou à telle autre délégation, dans le secteur privé et public ou semi-public.

Ils sont évidemment le point de mire pour les revendications de toute nature et le fonctionnement des organismes où ils siègent.

Ce sont les représentants des travailleurs puisque c'est d'eux qu'ils détiennent leur mandat.

Mais dans le même temps, ce sont les porte-paroles de la FI.SE.MA. dont ils ont été les candidats et les porte-drapeaux de la plateforme revendicative durant la campagne électorale.

Il faut donc éviter les écueils qui conduisent parfois, soit à subordonner la vie syndicale à l'exercice du mandat des élus, soit à confiner ces derniers dans une activité spécialisée coupée de la vie syndicale.

En fait, les élus et mandatés doivent être des militants parmi les plus actifs dans la mise en oeuvre du syndicalisme au quotidien parce qu'ils sont directement concernés et comptables devant le syndicat de la mission qui leur a été confiée.

Ils ont besoin d'être bien intégrés dans la vie de l'organisation, c'est à dire investis de tâches et

des responsabilités où ils puissent conjuguer l'exercice de leur mandat et leur contribution à la vie collective du syndicat.

Le choix et les modalités de désignation des candidats pour les élections professionnelles ne sont donc pas secondaire. Ils convient d'ailleurs de généraliser la pratique qui consiste à demander d'abord aux syndiqués, et au-delà aux travailleurs, leurs avis et propositions pour la désignation des candidats.

C'est un moyen très important, du point de vue démocratique qui contribue à un bon résultat aux élections et valorise la qualité de nos élus.

Les élus sont des hommes et des femmes publics dont l'audience compte pour beaucoup. De ce fait, les rapports humains qu'ils cultivent avec les travailleurs, la qualité des réponses qu'ils apportent aux questions qui se posent, l'efficacité de leur démarche et de leur intervention valorisent l'utilité de la FI.SE.MA. et les placent parmi les plus aptes à faire comprendre la nécessité d'être syndiqué.

C'est dire l'importance pour eux d'être au fait de l'actualité, d'être informé sur tout ce qui concerne les préoccupations des travailleurs dont ils sont mandataires.

La visite régulière du site, les lectures des documents téléchargeables constituent une exigences minimum.